

NOTE ATTAC

ZÉRO AIDE PUBLIQUE POUR LES MULTINATIONALES QUI PRATIQUENT L'ÉVASION FISCALE



SOMMAIRE

RÉSUMÉ

4

INTRODUCTION

5

1. UN MANQUE DE TRANSPARENCE EN TERMES DE POLITIQUES PUBLIQUES

7

2. LES ENTREPRISES DU CAC 40 POSSÈDENT DES FILIALES DANS DES PARADIS FISCAUX

12

3. DES AIDES PUBLIQUES MALGRÉ DES FILIALES DANS LES PARADIS FISCAUX

16

4. NOTRE RECOMMANDATION : PAS D'AIDES PUBLIQUES POUR LES MULTINATIONALES QUI ÉVITENT L'IMPÔT

21



ZÉRO AIDE PUBLIQUE POUR LES MULTINATIONALES QUI PRATIQUENT L'ÉVASION FISCALE

Une proposition massivement soutenue par l'opinion

RÉSUMÉ

Est-il légitime de verser des aides publiques à des entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale ? Poser la question, c'est y répondre. Qui peut justifier que des entreprises qui se dérobent à l'impôt et à l'effort collectif puissent quand même être soutenues par de l'argent public ?

Pourtant, alors que les aides publiques aux entreprises ne cessent d'augmenter depuis plus de 20 ans, il n'existe aucun garde-fou pour s'en assurer. À ce jour, aucun registre précis et à jour ne permet de savoir quelles entreprises multinationales touchent quelles aides publiques. Il n'existe pas de recensement exhaustif de leur présence dans les paradis fiscaux.

Résultat : plusieurs d'entre elles émargent à des dispositifs de soutien tout en ayant des filiales dans les paradis fiscaux.

Après avoir décrit comment ce manque de transparence sape l'un des leviers majeurs de la politique économique, puis mis à disposition les informations parcellaires disponibles, **cette note propose d'instaurer une mesure simple, lisible, immédiatement applicable et largement soutenue par l'opinion publique : zéro aide publique pour les entreprises multinationales ayant des filiales dans les paradis fiscaux.**

Cette recommandation ne tombe pas du ciel : elle a déjà été votée par le Sénat au printemps 2020, avant d'être supprimée.

NOTE ATTAC

**ZÉRO AIDE PUBLIQUE POUR LES MULTINATIONALES
QUI PRATIQUENT L'ÉVASION FISCALE**

INTRODUCTION

En 2025, la commission d'enquête du Sénat consacrée aux aides publiques aux entreprises a dressé un constat sans appel¹ : la France se caractérise par un niveau particulièrement élevé de soutien public aux entreprises, qui aurait atteint en 2023 le montant astronomique de 211 milliards d'euros. Le montant global peut certes être discuté en fonction de la définition et du périmètre que l'on donne aux « aides » mais quoi qu'il en soit l'ordre de grandeur est colossal, sa croissance vertigineuse, et il se combine à un manque criant de transparence, de pilotage et d'évaluation des dispositifs existants qui se sédimentent progressivement les uns aux autres, constituant un maquis inextricable.

Si de tels constats avaient été établis à propos des prestations sociales, il ne fait aucun doute que des centaines d'amendements budgétaires et de nombreuses propositions de lois auraient été votés quasi immédiatement pour « simplifier », dénoncer le coût et réduire les dépenses. Pas ici. Aucune réforme structurelle d'ampleur n'a été engagée, ni en matière de transparence, ni du côté du pilotage et du suivi des aides publiques. Pas plus que sur le fait de conditionner les aides publiques pour que des « devoirs » accompagnent l'accès au robinet de l'argent public et, ainsi, rétablir un peu d'équité entre les entreprises.

Le constat est établi : une part significative de ces aides bénéficie aux grandes entreprises et aux groupes multinationaux. Mais personne ne dispose d'une vision claire et consolidée des montants effectivement perçus, des entreprises bénéficiaires, ni des résultats obtenus en contrepartie. Cette absence de transparence pose un problème démocratique majeur : comment justifier l'utilisation de fonds publics conséquents, y compris pour financer des entreprises multinationales, sans être en mesure de savoir qui touche quoi et d'en évaluer les effets ?

Cette situation est d'autant plus problématique que certaines entreprises multinationales adoptent parallèlement des stratégies d'optimisation et/ou d'évasion fiscale². Elles bénéficient de ressources publiques significatives tout en maintenant des filiales dans des juridictions à fiscalité réduite dans lesquelles elles localisent de longue date une part souvent substantielle de leurs bénéfices : elles profitent ainsi des guichets ouverts alimentés par les fonds publics alors qu'elles se soustraient à l'effort collectif. Le tout en continuant le plus souvent à verser des dividendes élevés et à procéder à de coûteux plans de rachats d'actions, parfois sans lien évident avec leur niveau d'investissement productif sur le territoire national. Les laisser privilégier la rémunération des actionnaires plutôt que l'emploi, la transition écologique ou l'investissement industriel ne doit pas être une fatalité.

C'est pourquoi cette note tente de rassembler les informations disponibles sur les entreprises du CAC40 qui disposent de filiales dans les paradis fiscaux et qui pourtant, dans le même temps, émargent à des dispositifs d'aides publiques. S'il n'est pas possible d'évaluer un montant global, ni même un montant par entreprise, cela se compte en milliards d'euros. Et quand on sait que 100 % des multinationales du CAC 40 ont des filiales dans les paradis fiscaux, on peut en déduire que 100 % des « champions français » du CAC 40 bénéficient du soutien public alors qu'ils ont recours à des territoires apparentés à des paradis fiscaux. Aussi bien par temps de COVID-19 qu'en temps normal.

Cette note élabore donc une série de recommandations en matière de transparence sur les aides publiques aux grandes entreprises, et propose une mesure simple, lisible immédiatement applicable et largement soutenue par l'opinion publique : zéro aide publique pour les entreprises multinationales ayant des filiales dans les paradis fiscaux.

1. Dossier sur le site du Sénat.

2. L'évasion fiscale regroupe tout à la fois l'optimisation fiscale dite agressive et la fraude fiscale. Entre optimisation agressive (légale) et fraude (illégal), la frontière est parfois peu étanche...

UN POGNON DE DINGUE

La commission d'enquête du Sénat consacrée aux aides publiques aux entreprises a établi le montant global de ces aides à 211 milliards d'euros sur l'année 2023. Si les dispositifs concernés sont multiples, dispersés entre différents niveaux de l'action publique (État, collectivités territoriales, opérateurs publics) et prennent des formes variées (subventions directes, crédits d'impôt, exonérations de cotisations sociales, garanties publiques, prêts bonifiés, ou encore dispositifs sectoriels spécifiques), le montant est énorme.



Par la sédimentation progressive d'un maquis de plus de 2000 aides publiques sans suivi ni évaluation systématique, les gouvernements successifs ont sciemment organisé un aveuglement budgétaire et fiscal qui relève désormais d'une cécité collective. Les montants devraient pourtant conduire à remettre immédiatement à plat ce maquis non piloté.

À TITRE DE COMPARAISON, 211 MILLIARDS D'EUROS C'EST :



1,4 fois le déficit public de la France



3,4 fois le budget de l'Éducation nationale



10 fois le déficit de la Sécurité sociale



170 nouveaux hôpitaux universitaires



70 000 € à investir pour chaque étudiant-e du pays



140 000 km de rénovation de voies ferrées classiques



9,3 millions de personnes payées au SMIC par an

NOTE ATTAC

ZÉRO AIDE PUBLIQUE POUR LES MULTINATIONALES
QUI PRATIQUENT L'ÉVASION FISCALE

1. UN MANQUE DE TRANSPARENCE ANCIEN ET PRÉJUDICIABLE EN TERMES DE POLITIQUES PUBLIQUES

« Il n'y a pas de tableau qui recense toutes les aides de l'État aux entreprises » et, « même pour [les grandes entreprises], nous n'avons pas de tableau général », a reconnu Mme Claire Cheremetinski, directrice générale adjointe du Trésor, lors de son audition le lundi 10 mars 2025 par la commission d'enquête du Sénat³. Également interrogés, les représentants de l'INSEE ont expliqué qu'ils ne savaient pas bien évaluer les aides publiques et les masses financières en jeu et qu'ils ne savaient pas dire à quel type d'entreprises elles profitaient le plus⁴.

Comment imaginer piloter l'économie française, renforcer les aides pertinentes, supprimer les aides inefficaces, ajuster et conditionner les autres, ainsi qu'évaluer les dispositifs existants si ni Bercy ni l'INSEE ne sont capables d'avoir une vision globale des bénéficiaires, et des résultats de ces dispositifs coûteux ?

UN MANQUE DE TRANSPARENCE QUI VIENT DE LOIN ... ET TOUJOURS PAS RÉGLÉ

Le principal obstacle à tout pilotage politique des aides publiques réside dans la difficulté même à en établir un inventaire précis. Cette situation est d'autant plus inacceptable qu'elle a été établie il y a de très nombreuses années. Dès les années 1970-80, les aides publiques aux entreprises faisaient déjà l'objet de débats et d'exigences de transparence. Si la nature des aides a été profondément transformée par les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et par leur transcription dans le droit européen, quelques scandales apparus à la fin des années 1990 — Michelin déjà — avaient déjà remis cette exigence au cœur du débat public.

Si bien qu'une Commission nationale des aides publiques aux entreprises avait été créée à la fin du gouvernement de Lionel Jospin. Elle a été supprimée dès le début du deuxième mandat de Jacques Chirac.

Il a fallu attendre un rapport conjoint de l'inspection générale des finances (IGF), de l'inspection générale des affaires sociales (Igas) et de l'inspection générale de l'administration (IGA) publié en 2007, pour disposer d'une première évaluation, à hauteur de 65 milliards d'euros⁵. Les auteurs dénonçaient déjà « un empilement de mécanismes voisins ou aux objectifs quasiment identiques », « des effets attendus qui ne résistent pas à l'évaluation par grandes masses », « une régulation du système faite de facto par les entreprises ». Ils précisait que des efforts « de mise en cohérence et d'amélioration de l'efficacité des aides » n'étaient que trop rares et ils constataient « un fort déficit de pilotage et de régulation de la politique d'aides publiques aux entreprises ». Enfin, ils préconisaient « un processus d'évaluation régulière des aides publiques aux entreprises ». Vingt ans plus tard, ces constats sont toujours valables.

Un nouveau rapport de l'IGF a évalué en 2013 le montant des aides publiques à 110 milliards d'euros⁶. De la même manière, les auteurs indiquaient que l'ensemble des dispositifs était « faiblement piloté et insuffisamment évalué ». Ils recommandaient de « disposer des instruments permettant de suivre avec plus de précision le coût et les effets de ces multiples dispositifs sédimentés obsolètes et souvent inefficaces ». Parallèlement, un certain nombre d'études économiques menées dans les années 2010 ont fait la démonstration que plusieurs dispositifs (CICE, CIR, etc.) étaient coûteux et n'atteignaient pas leurs objectifs. En vain là aussi.

3. Voir la retranscription de son audition sur le site du Sénat

4. Voir la retranscription de leur audition sur le site du Sénat

5. Rapport sur les aides publiques aux entreprises, IGF, IGAS & IGS, janvier 2007

6. Pour des aides simples et efficaces au service de la compétitivité, IGF, Juin 2013

Rebelote en 2020-2021. Pour évacuer le débat sur le fait de conditionner les aides publiques délivrées pendant la pandémie de COVID-19, le sujet est renvoyé à une mission d'information de l'Assemblée nationale⁷. Le rapport final reste confidentiel mais le constat est le même : manque de suivi, manque de pilotage, manque d'évaluation. Les auteurs de ce rapport listent 23 propositions, tant pour garantir « la transparence et la traçabilité des aides » que pour commencer à conditionner les aides.

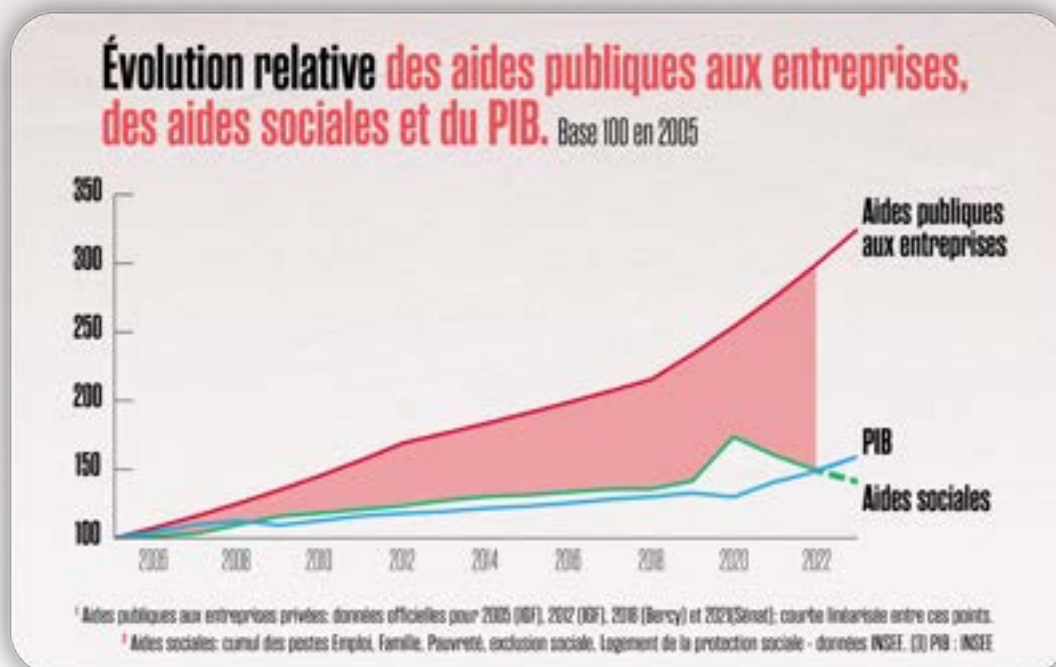
Cinq ans plus tard, aucune de ces préconisations n'a vu le jour : les aides publiques continuent à se sédimenter les unes aux autres, et les petites et moyennes entreprises éprouvent de grandes difficultés pour naviguer dans ce labyrinthe, laissant les grandes entreprises et les cabinets de conseil, seuls à même de s'y retrouver, véritables maîtres à bord. Cette absence de pilotage administratif et politique, de suivi et d'évaluation systématique des dispositifs ferait scandale s'il s'agissait d'aides sociales et/ou de financements de services publics.

UNE ÉVOLUTION DANS LE TEMPS QUI POSE QUESTION

Comme tout agrégat monétaire, il est possible de discuter sans fin sur sa composition et son homogénéité. Il faut néanmoins prendre la mesure des chiffres et des grandeurs qu'il représente : 211 milliards d'euros est un montant extrêmement conséquent en soi. Mais la vitesse avec laquelle cet agrégat croît depuis 25 ans est démentielle.

Selon nos calculs, c'est une augmentation 3,3 fois plus rapide que celle des aides sociales sur cette période⁸. Et plus de 3 fois plus rapide que le PIB.

Aucune autre grandeur économique majeure — hors richesse des 0,1 % ultra-riches — ne progresse trois fois plus vite que le PIB sur 25 ans. Cela dit bien la réalité du prodigieux effort budgétaire et fiscal consenti au profit des seules entreprises sur la période.



7. [Rapport d'information sur la conditionnalité des aides publiques aux entreprises](#), Assemblée nationale, 2021

8. Aides sociales : cumul des postes Emploi, Famille, Pauvreté-exclusion sociale, Logement. Données INSEE.

UNE OPACITÉ INJUSTIFIÉE POUR LES GRANDES ENTREPRISES

Quelle que soit la définition retenue, les grandes entreprises sont suffisamment peu nombreuses pour que les services de l'État aient techniquement et matériellement la capacité d'assurer un suivi exhaustif et spécifique de celles qui bénéficient des aides publiques. Cela serait par ailleurs cohérent avec le rôle de moteur de l'économie française que les exécutifs successifs veulent leur faire jouer, et le minimum exigible compte tenu de l'attention qu'elles suscitent dans l'opinion publique. Il n'en est rien, comme l'ont explicitement reconnu les services de l'État auditionnés par la Commission d'enquête du Sénat. De plus, alors que les entreprises cotées doivent publier des informations et données extra-financières, elles n'ont pas d'obligation légale visant à rendre public le montant et le détail des soutiens publics dont elles bénéficient.

Dès lors, puisqu'il n'existe pas de base de données exhaustive, publique et facilement accessible permettant d'identifier, pour chaque grande entreprise, l'ensemble des aides perçues, les informations disponibles restent le plus souvent partielles, hétérogènes et difficilement comparables.

Cette dispersion rend particulièrement difficile la consolidation des données et ne permet pas de nourrir un débat de qualité, basé sur des faits et données incontestables.

En pratique, il est aujourd'hui impossible de répondre précisément à des questions pourtant simples et fondamentales. Or, ces informations devraient naturellement être publiques, ou tout au moins accessibles aux parlementaires :

- ➡ Quelles sont les entreprises qui perçoivent le plus d'aides publiques ?
- ➡ De quels montants bénéficient-elles chaque année ?
- ➡ Quelle part alimente spécifiquement les entreprises multinationales ? Leurs filiales ?
- ➡ Quelles contreparties sont exigées et respectées ?
- ➡ Quels résultats en matière d'emploi, d'investissement ou de transition écologique peuvent être attribués à ces aides ?

RÉPARTITION DES ENTREPRISES FRANÇAISES.

En 2023, 4,2 millions d'entreprises composent les secteurs marchands non agricoles et non financiers :

- ➡ 312 grandes entreprises (GE) emploient 27,2 % du total des salarié·es (ETP), et contribuent à 32,5 % de la valeur ajoutée (VA) ;
- ➡ 6 600 entreprises de taille intermédiaire (ETI) emploient 25,9 % des salarié·es équivalent temps plein (ETP) et génèrent 25,6 % de la valeur ajoutée ;
- ➡ 159 000 petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises emploient 29,2 % des salarié·es (ETP) et génèrent 22,8 % de la valeur ajoutée ;
- ➡ 44,3 millions de microentreprises (MIC) emploient 17,1 % des salarié·es (ETP) et génèrent 19,1 % de la valeur ajoutée.

Une grande entreprise (GE) est une entreprise qui vérifie au moins l'une des deux conditions suivantes :

- ➡ avoir au moins 5 000 salarié·es ;
- ➡ avoir plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan.

Source : L'essentiel sur... les entreprises, Insee, janvier 2026, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5424748>

NOTE ATTAC

ZÉRO AIDE PUBLIQUE POUR LES MULTINATIONALES QUI PRATIQUENT L'ÉVASION FISCALE

QUELLE EST LA PART DES AIDES PUBLIQUES DONT BÉNÉFICIENT LES GRANDES ENTREPRISES ?

En 2026, la seule réponse honnête et valable est « on ne sait pas ». Il n'existe pas de données publiques consolidées permettant de déterminer la part exacte des aides publiques bénéficiant aux grandes entreprises. Le Trésor n'a « pas de tableau général » et l'INSEE ne sait pas dire à quel type d'entreprises elles profitent le plus.

Toutefois, le rapport du Sénat indique que :

- ➡ Les grandes entreprises bénéficient largement des dispositifs les plus coûteux (crédit d'impôt recherche...).
- ➡ Les grandes entreprises, mieux outillées que la moyenne pour capter des aides (services fiscaux, cabinets de conseil, etc) sont celles qui optimisent le mieux les dispositifs existants.
- ➡ Si les aides sont certes nombreuses (plus de 2 200 dispositifs), les plus gros montants sont concentrés sur certains mécanismes qui bénéficient soit aux grandes entreprises directement soit à des secteurs dominés par elles (industrie, pharmaceutique, énergie...).

Lors de son audition par la Commission d'enquête du Sénat, la Direction générale des entreprises a donné quelques précisions pour les 3 à 4 milliards d'euros des dispositifs qu'elle gère directement⁹ : 42 % vont aux grandes entreprises, 35 % aux ETI et 23 % aux PME, alors qu'elles représentent respectivement 27, 26 et 46% des salarié-es. Si l'échantillon des aides concerné est limité - moins de 0,2 % des 211 milliards - il tend à montrer une concentration sur les grandes entreprises et sur les ETI, qui capteraient plus des 3/4 des montants alors qu'elles ne représentent qu'un peu plus de la moitié des emplois (53%) et de la valeur ajoutée (58%) du pays.

Si l'on prend le Crédit impôt recherche (CIR), l'un des rares dispositifs sur lesquels nous disposons de données agrégées, un phénomène de concentration s'observe : son coût augmente — 3 % en moyenne par an sur dix ans pour dépasser désormais les 8 milliards d'euros — mais le nombre de bénéficiaires baisse. Sur la partie “recherche” du coût du CIR (93 % du coût total), les PME représentent 81% des bénéficiaires pour 31% du coût total — et cela baisse — tandis que les ETI représentent 15% des bénéficiaires et 28% du coût, et les grandes entreprises 4 % des bénéficiaires et 43% du coût. La concentration des montants du CIR est forte¹⁰.

DES AIDES COVID DONT LES GRANDES ENTREPRISES ONT LARGEMENT BÉNÉFICIÉ

En plus d'avoir délaissé les outre-mer (4 % de la population française mais seulement 1,5 % des aides) et d'avoir principalement bénéficié aux secteurs à dominante masculine¹¹, les dispositifs d'urgence et de relance débloqués pendant la pandémie de COVID-19 ont pu aussi contribuer à aggraver les inégalités d'accès au guichet entre petites et grandes entreprises.

Si certains dispositifs ciblés, comme le fonds de solidarité dont c'était l'objet, ont bénéficié majoritairement aux petites entreprises, ainsi que le financement du chômage partiel aux PME, les dispositifs les plus massifs et les plus structurants (Prêt Garanti par l'État (PGE), reports de charges, chômage partiel) ont été ouverts à toutes les entreprises et ont, de fait, largement profité aux grandes structures et aux groupes.

⁹. Compensation carbone pour les industries électro-intensives soumises à la concurrence internationale, les subventions au groupe La Poste dans le cadre du service universel postal, le plan France Très Haut Débit et enfin des aides liées aux crises à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie.

¹⁰. Le crédit d'impôt recherche (CIR) en 2023, MESRE-DGRI, novembre 2025

¹¹. Rapport de la fondation des femmes, mars 2021

LE GANG DES PROFITEURS



Campagne Attac - « Faisons payer les profiteurs de la crise » - 2021

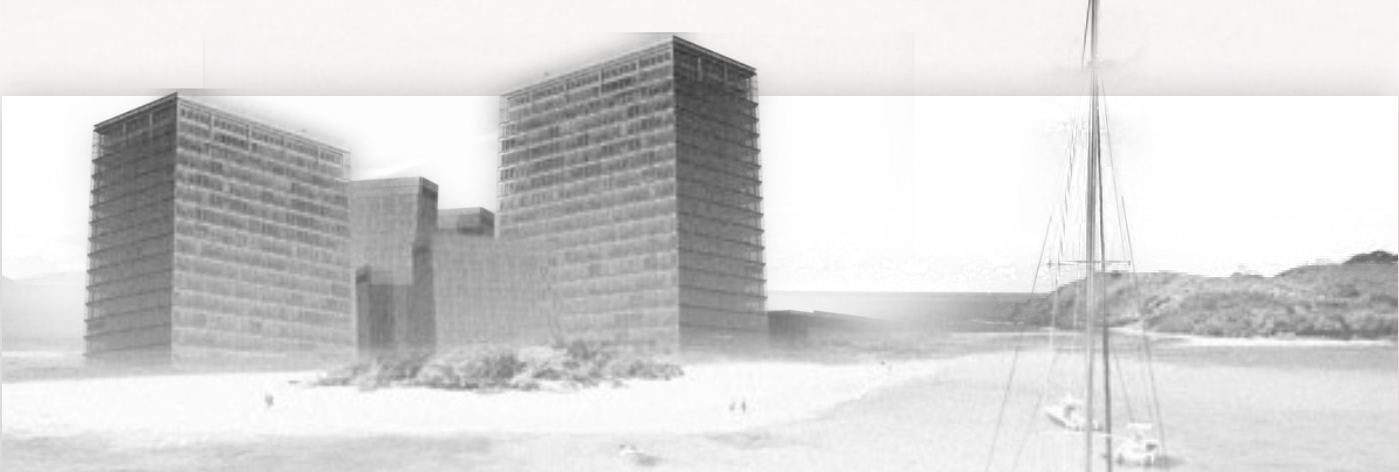
Selon les données rendues publiques par le comité de suivi de la mise en oeuvre et de l'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de COVID-19, les grandes entreprises, qui représentent une part infime du nombre des 700 000 bénéficiaires des PGE (0,01 %) ont concentré plus de 12 % des 140 milliards d'euros engagés.

Et les entreprises appartenant à des groupes en ont capté près des deux tiers. De même, environ 66 % des montants du chômage partiel ont bénéficié à des sociétés intégrées à des groupes. Ces chiffres illustrent un phénomène bien connu : les grandes entreprises disposent de ressources administratives, juridiques et financières leur permettant de mobiliser plus efficacement les dispositifs publics.

Au-delà des mesures d'urgence, d'autres mécanismes ont encore accentué cette concentration. Les programmes de rachat d'obligations par la Banque centrale européenne ont bénéficié quasi exclusivement aux multinationales, seules capables d'accéder à ces marchés financiers.

Les plans sectoriels (automobile, aéronautique) ont été largement construits en lien avec les grands groupes du secteur, et le plan de relance comme le plan France 2030 ont orienté des volumes importants de financements vers des « champions » industriels déjà établis.

Source : Comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19, avril 2021, <https://www.strategie-plan.gouv.fr/publications/comite-de-suivi-devaluation-mesures-de-soutien-financier-aux-entreprises-confrontees>



2. EN 2020, 100 % DES ENTREPRISES DU CAC 40 POSSÉDAIENT DES FILIALES DANS DES PARADIS FISCAUX

Le manque de transparence et la difficulté d'accès à l'information agrégée ne sont pas cantonnés aux aides publiques : il n'existe pas de données publiques indiquant avec précision le nombre de grandes entreprises et d'ETI disposant de filiales dans les États et territoires non coopératifs (ETNC), et encore moins le nombre de filiales concernées. De plus, la liste des paradis fiscaux varie selon les organismes : elle se restreint à quelques pays, souvent anecdotiques, dans le cas des listes officielles de la France ou de l'Union européenne, quand elles sont plus exhaustives du côté de celles d'ONG, telles que le Réseau pour la justice fiscale (Tax justice network).

Il est donc nécessaire de procéder à un fastidieux effort de consultation des rapports financiers et extra-financiers des entreprises cotées pour établir ce listing, et de s'en remettre aux déclarations des entreprises elles-mêmes, sans moyen de vérification¹². Le dernier en date, à notre connaissance, a été produit par l'Observatoire des multinationales en 2020¹³. Selon ce décompte, environ 14,3 % des 17 800 filiales déclarées par les entreprises membres du CAC 40 sont localisées dans des juridictions considérées comme des paradis fiscaux.

Enregistrées dans 169 pays et territoires différents, ces filiales sont domiciliées en France pour 35,5 % du total, ainsi que dans les pays voisins de la France ou dans les grandes économies mondiales (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Chine, Brésil etc). Mais en se basant sur la classification de l'ONG Tax Justice Network, reconnue et légitime sur le sujet, on peut considérer que plus de 2500 de l'ensemble des filiales déclarées par les membres du CAC40, soit plus de 14 %, sont localisées dans des paradis fiscaux.

Si certains pays classés comme paradis fiscaux (Pays-Bas, Belgique...) peuvent être des lieux d'implantation pour des activités industrielles ou commerciales tout à fait légitimes, la place qu'occupent ces pays dans le peloton de tête « suggère néanmoins que beaucoup de filiales y sont implantées pour des raisons de convenance fiscale ou juridique » précise l'Observatoire des multinationales. Le Luxembourg qui héberge 347 filiales du CAC40, pour un pays de 690 000 habitants, moins peuplé que la seule ville de Marseille, est l'un des paradis fiscaux préférés des groupes français.

¹². Les groupes français ne publient pas de chiffres sur leur impôt sur les sociétés pays par pays. Ils ne publient pas de données financières complètes sur la part de la France dans leur activité.

¹³. 14,3% des filiales du CAC40 sont localisées dans des paradis fiscaux, [Observatoire des multinationales, décembre 2022](#)

En Europe, les Pays-Bas hébergent à eux seuls 612 filiales des groupes du CAC40, soit une moyenne de plus de 15 par groupe du CAC40, bien au-delà des seules filiales destinées à couvrir leurs activités industrielles et/ou commerciales.

Plusieurs sièges sociaux de groupes français y sont aussi domiciliés : par exemple celui de STMicroelectronics, pourtant détenu conjointement à 27,25 % par Bpifrance et l'État Italien, et qui a également son siège opérationnel près de Genève, en Suisse. Stellantis — ou encore Publicis — a également son siège social aux Pays-Bas et Arcelor-Mittal au Luxembourg. Autant de pays réputés pour leurs régimes fiscaux avantageux. Ce qui s'en ressent sur leur taux réel d'imposition : 13 et 14 % pour les trois groupes, alors que le taux théorique d'impôt sur les sociétés en France est aujourd'hui de 25 %.

Enfin on compte aussi des filiales du CAC40 dans des territoires qui correspondent davantage à l'image classique des paradis fiscaux comme les Bermudes (28 filiales), Jersey (22 filiales) ou les îles Caïmans¹⁴.

En nombre absolu, Engie, LVMH et le Crédit agricole possèdent le plus de filiales dans ces territoires fiscalement accommodants. En part relative de leur nombre total de filiales, le trio de tête est composé des mêmes LVMH et Crédit agricole, rejoints cette fois par Axa.

Combinée aux pratiques d'optimisation fiscale relativement sophistiquées, le nombre conséquent de filiales concernées, s'il ne constitue pas une preuve d'illégalité à lui tout seul, laisse à penser qu'une part conséquente de ces filiales ne couvrent pas de véritables activités économiques et/ou servent d'implantations permettant de se soustraire aux impôts et/ou régulations nationaux. Notamment via le transfert d'une partie des bénéfices vers des territoires à faible imposition afin de réduire leur contribution fiscale globale.

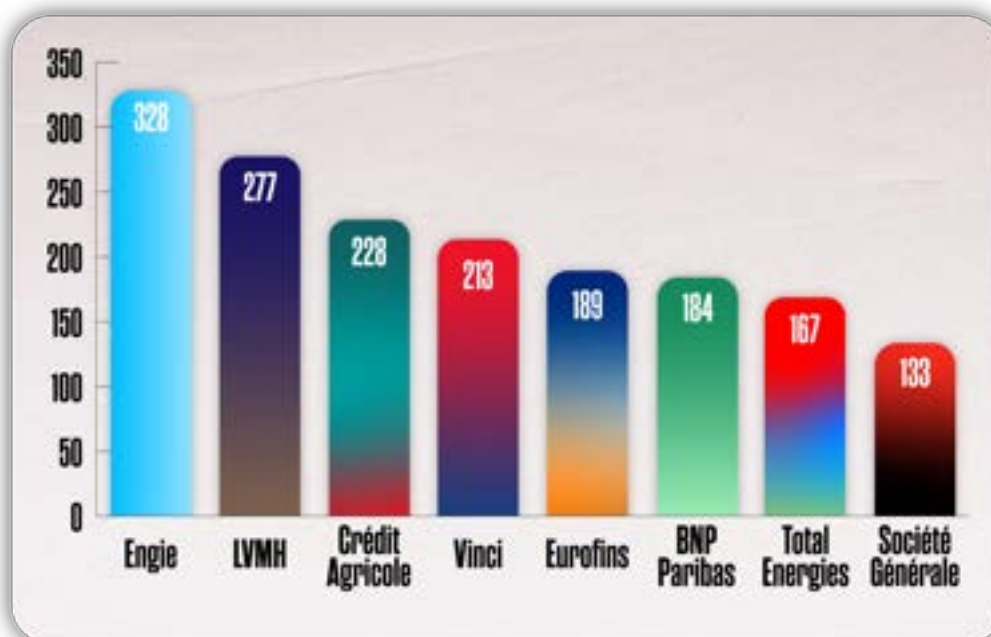
EXEMPLE DE PRATIQUE FISCALE SOPHISTIQUÉE

Les prix de transfert sont des transactions internes aux groupes de sociétés. Ils représentent environ la moitié du commerce mondial. En théorie, ces transactions doivent être facturées au prix normal du marché. Autrement dit, le prix d'une transaction (une vente d'un bien ou d'une prestation de service) entre deux entités d'un même groupe doit être le même que le prix facturé pour la même vente entre deux entités indépendantes. Ceci n'empêche pas les groupes de s'organiser de telle sorte que, même facturés au prix normal du marché, les prix de transfert leur permettent d'optimiser leur situation fiscale, parfois de manière agressive dans des montages faisant intervenir des structures de régimes juridiques taillés sur mesure.

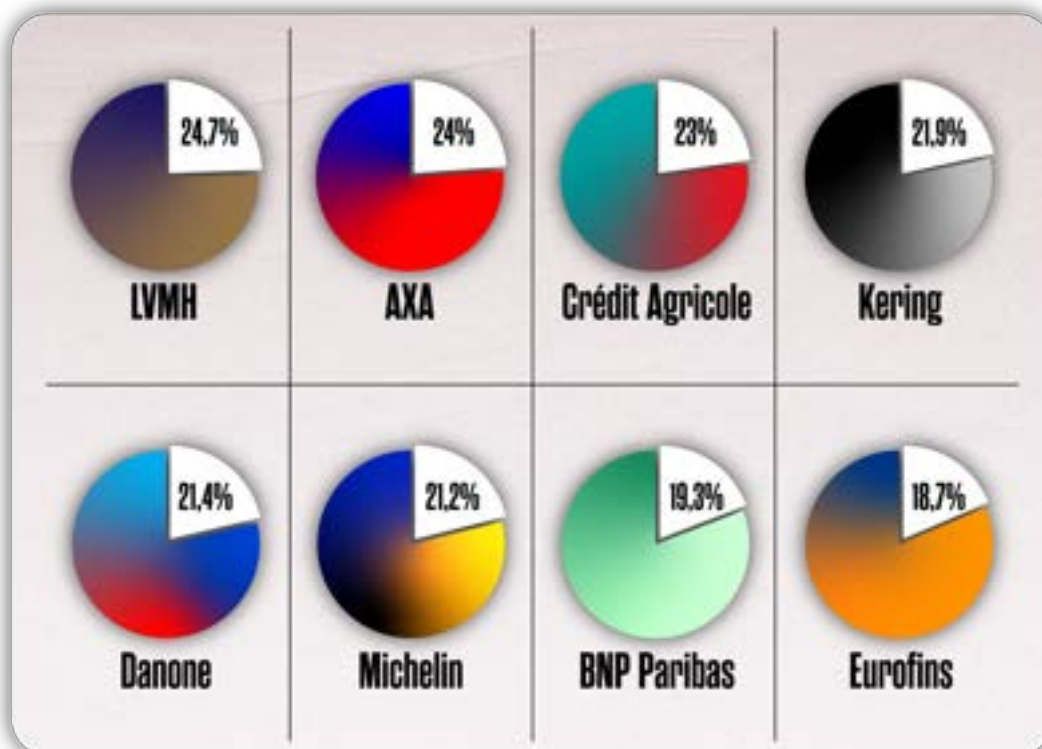
Les groupes localisent en effet leurs activités (conception, production, soutien, etc) dans différents pays en tenant compte des différents systèmes fiscaux pour minimiser leur charge fiscale globale.

Les prix de transfert peuvent être également manipulés, de telle sorte que les entités logées dans des pays à fiscalité « normale » (la France par exemple) paient à l'une des entités du groupe une transaction supérieure au regard du prix normal du marché (ce qui diminue excessivement leur base imposable et affecte le rendement de l'impôt sur les sociétés) ou encaisse le produit d'une vente effectuée à une entité du même groupe à un prix anormalement inférieur à celui du marché (avec les mêmes conséquences). Compte tenu du poids des prix de transfert dans l'économie mondiale, il suffit qu'une minorité de prix de transfert soit manipulée pour générer une fraude fiscale colossale.

GROUPES DU CAC40 LES PLUS PRÉSENTS DANS LES PARADIS FISCAUX EN NOMBRE DE FILIALES



GROUPES DU CAC40 LES PLUS PRÉSENTS DANS LES PARADIS FISCAUX EN PART DANS LA TOTALITÉ DES FILIALES



NOTE ATTAC

ZÉRO AIDE PUBLIQUE POUR LES MULTINATIONALES
QUI PRATIQUENT L'ÉVASION FISCALE

QUELLE LISTE DE PARADIS FISCAUX UTILISER ?

Il n'existe ni une définition ni une liste consensuelle des paradis fiscaux. L'OCDE (Organisation de Coopération et Développement Économiques) a posé 4 critères, plutôt limitatifs :

- ➡ des impôts inexistants ou très faibles ;
- ➡ une absence de transparence (secret bancaire, etc) ;
- ➡ une législation empêchant l'échange d'informations ;
- ➡ une tolérance envers les sociétés écran.

À la suite de plusieurs scandales (Panama Papers, LuxLeaks...), l'Union européenne et la France se sont dotées de listes d'« États et territoires non coopératifs » et/ou de « juridictions fiscales non coopératives ». En 2026, elles ne comprennent qu'un nombre restreint de territoires qui jouent souvent un rôle marginal dans les stratégies réelles d'optimisation fiscale des entreprises multinationales. De nombreux États clés, qui concentrent une part importante des flux financiers et des montages d'optimisation fiscale des grands groupes, n'en font pas partie : le Luxembourg, l'Irlande, les Pays-Bas, la Suisse, Singapour, Hong Kong, ou encore certains États américains comme le Delaware.

La liste française ne compte que 13 pays/territoires : Antigua-et-Barbuda, îles Turques-et-Caïques, Anguilla, Vanuatu, Fidji, Guam, îles Vierges américaines, Palaos, Panama, Russie, Samoa, Samoa américaines, Trinité-et-Tobago. La liste européenne en compte deux de moins. Ainsi, les îles Caïmans, les Bahamas, les Bermudes, Hong Kong, Singapour et bien entendu les paradis fiscaux européens (Chypre, Irlande, Luxembourg, Malte et Pays-Bas), qui occupent une place bien plus importante dans les stratégies d'optimisation fiscale des entreprises, n'en font pas partie.

Ces listes, loin d'être techniques, traduisent des choix politiques visant à épargner de nombreux États et à permettre aux multinationales françaises et européennes de pouvoir poursuivre leurs stratégies d'optimisation fiscale et de mise en concurrence des territoires en fonction de leurs exigences fiscales et réglementaires. Nous avons donc décidé de nous baser sur la classification de l'ONG Tax Justice Network qui considère que les critères de l'OCDE sont trop limitatifs et qui préfère établir un indice qui rend compte des possibilités offertes aux multinationales pour réduire leur imposition. Cet indice d'opacité financière évalue les évolutions législatives et les protections financières offertes par les États. L'évaluation s'établit sur la base de plus de 100 questions réparties en 20 indicateurs dont l'ONG tire un indicateur d'opacité globale. Pour son classement, l'ONG évalue ensuite l'importance du rôle que le territoire concerné joue dans l'économie mondiale.

Dans sa dernière livraison, l'ONG livre un top 10 des « principaux contributeurs de l'abus fiscal des entreprises à l'échelle mondiale »¹⁴. Il est bien différent des listes de l'UE et de la France :

- ➡ Îles vierges britanniques
- ➡ Îles Caïmans
- ➡ Suisse
- ➡ Bermudes
- ➡ Singapour
- ➡ Hong Kong
- ➡ Pays-Bas
- ➡ Jersey
- ➡ Irlande
- ➡ Luxembourg

14. [Les principaux contributeurs de l'abus fiscal des entreprises à l'échelle mondiale](#), Tax Justice Network, décembre 2025,

3. LE CAC40 TOUCHE DES AIDES PUBLIQUES MALGRÉ DES FILIALES DANS LES PARADIS FISCAUX

En 2025, la Direction générale des finances publiques a été interrogée par le rapporteur de la commission d'enquête du Sénat pour savoir si les entreprises qui « perçoivent des aides publiques respectent la loi fiscale », c'est-à-dire qu'« aucune d'entre elles ne pratique l'évasion fiscale »¹⁵. La réponse est emblématique du problème actuel : « de toute évidence, nous ne contrôlons pas l'entière des entreprises bénéficiant de tels dispositifs ». Il y a donc en France, en 2026, des entreprises qui touchent des aides publiques et utilisent les paradis fiscaux pour réduire leur imposition.

Mais cet aveu a été peu commenté et est resté sans aucun effet : pour s'en prémunir, aucune disposition législative n'a été votée et aucune décision administrative n'a été prise. Cette note vise donc à étayer et préciser ce constat, sur la base des données disponibles. Malgré l'absence de données officielles, stabilisées et pertinentes tant en terme d'aides publiques aux grands groupes que de présence dans les paradis fiscaux, cette note propose de croiser les données disponibles afin de rendre visible un phénomène majeur qui n'est pas acceptable : être soutenu par les pouvoirs publics et dans le même temps réduire méthodiquement sa propre contribution fiscale. Ou encore profiter d'un accès à des droits conséquents sans satisfaire à ses devoirs élémentaires.

En raison du manque de données et des difficultés pour les rassembler, le propos se limite au CAC40 et utilise essentiellement des données de 2020, déjà disponibles. Le tableau suivant s'appuie sur :

- ➡ La composition du CAC40 en 2020 : seul Atos n'y figure pas par manque d'information sur les filiales du groupe dans les paradis fiscaux ; Eurofins, entré dans le CAC40 en septembre 2021 n'y figure pas non plus ;
- ➡ Le travail de recensement de l'Observatoire des multinationales sur les filiales dans les paradis fiscaux mené en 2020 ;
- ➡ Le travail de recensement de l'opération Allo-Bercy et de l'Observatoire des multinationales sur les aides publiques touchées par les membres du CAC40 : et le rapport [« Aides publiques : les corona-profiteurs du CAC40 »](#)

Ce tableau recense quelques exemples de localisation des filiales des groupes du CAC40 présentes dans les paradis fiscaux, notamment lorsqu'elles sont situées dans les 10 pays de tête du classement de Tax Justice Network ainsi que quelques exemples emblématiques.

¹⁵. Audition de Carole Maudet, sous-directrice, adjointe et chef par intérim de la sécurité juridique et du contrôle fiscal de la DGFiP. [Voir plus.](#)

A BÉNÉFICIÉ DES AIDES PUBLIQUES COVID

BÉNÉFICIE DES AIDES PUBLIQUES EN PÉRIODE NORMALE

Membres du CAC40 en 2020	Chômage partiel	PGE	Autres dispositifs	Plans sectoriels	Soutien BCE	Subventions publiques	Exonération cotis. sociales	Crédit Impôts recherche
AIR LIQUIDE								
AIRBUS GROUP								
ALSTOM								
ARCELORMITTAL								
AXA								
BNP PARIBAS								
BOUYGUES								
CAPGEMINI								
CARREFOUR								
CREDIT AGRICOLE								
DANONE								
DASSAULT SYSTÈMES								
ENGIE								
ESSILORLUXOTTICA								
HERMÈS INTERNATIONAL								
KERING								
LEGRAND								
L'ORÉAL								
LVMH								
MICHELIN								
ORANGE								
PERNOD RICARD								
PUBLICIS								
RENAULT								
SAFRAN								
SAINT-GOBAIN								
SANOFI								
SCHNEIDER ELECTRIC								
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE								
STELLANTIS								
STMICROELECTRONICS								
TELEPERFORMANCE								
THALES								
TOTALENERGIES								
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD								
VEOLIA ENVIRONNEMENT								
VINCI								
VIVENDI								
WORDLINE								

Bénéficie de l'aide
 Bénéficie peut-être de l'aide
 Ne bénéficie pas de l'aide

NOTE ATTAC

ZÉRO AIDE PUBLIQUE POUR LES MULTINATIONALES QUI PRATIQUENT L'ÉVASION FISCALE

DISPOSE DE FILIALES DANS LES PARADIS FISCAUX EN 2020

Membres du CAC40 en 2020	Nombre	En % des filiales	Quels pays en particulier
AIR LIQUIDE	63	9,8%	Irlande (1) Luxembourg (3) Pays-Bas (23) Singapour (12) Suisse (7)
AIRBUS GROUP	5	14,3%	Luxembourg (1) Pays-Bas (4)
ALSTOM	25	9,8%	Bermudes (1) Irlande (1) Panama (1) Pays-Bas (7) Singapour (1) Suisse (4)
ARCELORMITTAL	4	15,4%	Luxembourg (3)
AXA	184	19,2%	Bermudes (1) Hong Kong (2) Irlande (2) Luxembourg (4) Pays-Bas (1) Singapour (3) Axa (4)
BNP PARIBAS	15	16,7%	Bermudes (1) Caïmans (1) Delaware (1) Guernesey (2) Hong Kong (7) Jersey (3) Irlande (21) Luxembourg (39) Panama (1) Pays-Bas (31) Singapour (5) Suisse (7)
BOUYGUES	12	17,1%	Hong Kong (2) Maurice (1) Luxembourg (1) Singapour (1) Suisse (7)
CAPGEMINI	43	8,5%	Hong Kong (2) Irlande (1) Luxembourg (2) Pays-Bas (4) Singapour (2) Suisse (1)
CARREFOUR	228	23,7%	Hong Kong (3) Luxembourg (1) Pays-Bas (9) Suisse (1)
CREDIT AGRICOLE	81	21,4%	Guernesey (2) Hong Kong (6) Irlande (39) Luxembourg (121) Maurice (1) Pays-Bas (29) Singapour (6) Suisse (7)
DANONE	2	6,9%	Caïmans (1) Hong Kong (6) Irlande (6) Luxembourg (10) Pays-Bas (26) Singapour (14) Suisse (5)
DASSAULT SYSTÈMES	328	10,5%	Pays-Bas (1) Singapour (1)
ENGIE	16	11,9%	Bermudes (1) Caïmans (5) Guernesey (2) Hong Kong (1) Irlande (2) Jersey (3) Luxembourg (26) Maurice (1) Panama (1) Pays-Bas (124) Singapour (13) Suisse (16)
ESSILORLUXOTTICA	189	18,7%	Hong Kong (1) Irlande (2) Pays-Bas (4) Singapour (5) Suisse (3)
HERMÈS INTERNATIONAL	13	17,3%	Guam (1) Hong Kong (2) Singapour (5) Suisse (4)
KERING	82	21,2%	Aruba (1) Guam (1) Hong Kong (18) Irlande (1) Luxembourg (7) Panama (2) Pays-Bas (12) Singapour (8) Suisse (22)
LEGRAND	16	13,6%	Pays-Bas (1)
L'ORÉAL	3	9,1%	Hong Kong (2) Luxembourg (1) Panama (2) Singapour (1) Pays-Bas (3) Suisse (1)
LVMH	277	24,7%	Aruba (1) Bahamas (1) Bermudes (15) Caïmans (1) Delaware (14) Guam (8) Irlande (9) Luxembourg (25) Mariannes (7) Hong Kong (42) Panama (3) Pays-Bas (28) Saint Barth (5) Saint Martin (4) Singapour (38) Suisse (27) îles vierges britanniques (4)
MICHELIN	82	21,2%	Delaware (12) Hong Kong (3) Irlande (2) Luxembourg (5) Panama (1) Pays-Bas (20) Singapour (9) Suisse (15)
ORANGE	70	14,5%	Delaware (2) Guam (1) Gibraltar (1) Hong Kong (2) Irlande (2) Luxembourg (3) Maurice (13) Panama (1) Pays-Bas (6) Singapour (5) Suisse (5) îles vierges US (1)
PERNOD RICARD	16	11,8%	Hong Kong (3) Irlande (5) Maurice (1) Pays-Bas (3) Singapour (1) Suisse (1)
PUBLICIS	18	11,0%	Hong Kong (1) Pays-Bas (2) Singapour (2) Suisse (5)
RENAULT	24	13,0%	Irlande (1) Luxembourg (1) Pays-Bas (7) Singapour (1) Suisse (3)
SAFRAN	17	9,7%	Hong Kong (1) Irlande (2) Luxembourg (1) Pays-Bas (3) Singapour (5) Suisse (2)
SAINT-GOBAIN	9	7,9%	Irlande (1) Pays-Bas (3) Suisse (3)
SANOFI	21	16,0%	Irlande (4) Luxembourg (3) Pays-Bas (24) Singapour (12) Suisse (7)
SCHNEIDER ELECTRIC	49	12,9%	Hong Kong (7) Irlande (3) Luxembourg (1) Pays-Bas (9) Singapour (9) Suisse (4)
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	133	15,4%	Bermudes (1) Caïmans (2) Curaçao (1) Gibraltar (2) Guernesey (10) Hong Kong (14) Irlande (10) Jersey (15) Luxembourg (30) Man (1) Maurice (1) Pays-Bas (15) Singapour (4) Suisse (6) îles vierges britanniques (3)
STELLANTIS	51	11,3%	Hong Kong (4) Luxembourg (4) Pays-Bas (13) Singapour (1) Suisse (6)
STMICROELECTRONICS	10	16,7%	Hong Kong (1) Pays-Bas (3) Singapour (2) Suisse (2)
TELEPERFORMANCE	23	13,3%	Hong Kong (2) Irlande (1) Maurice (4) Luxembourg (3) Pays-Bas (5) Singapour (1) Suisse (2)
THALES	6	17,1%	Singapour (12) Pays-Bas (3) Suisse (1)

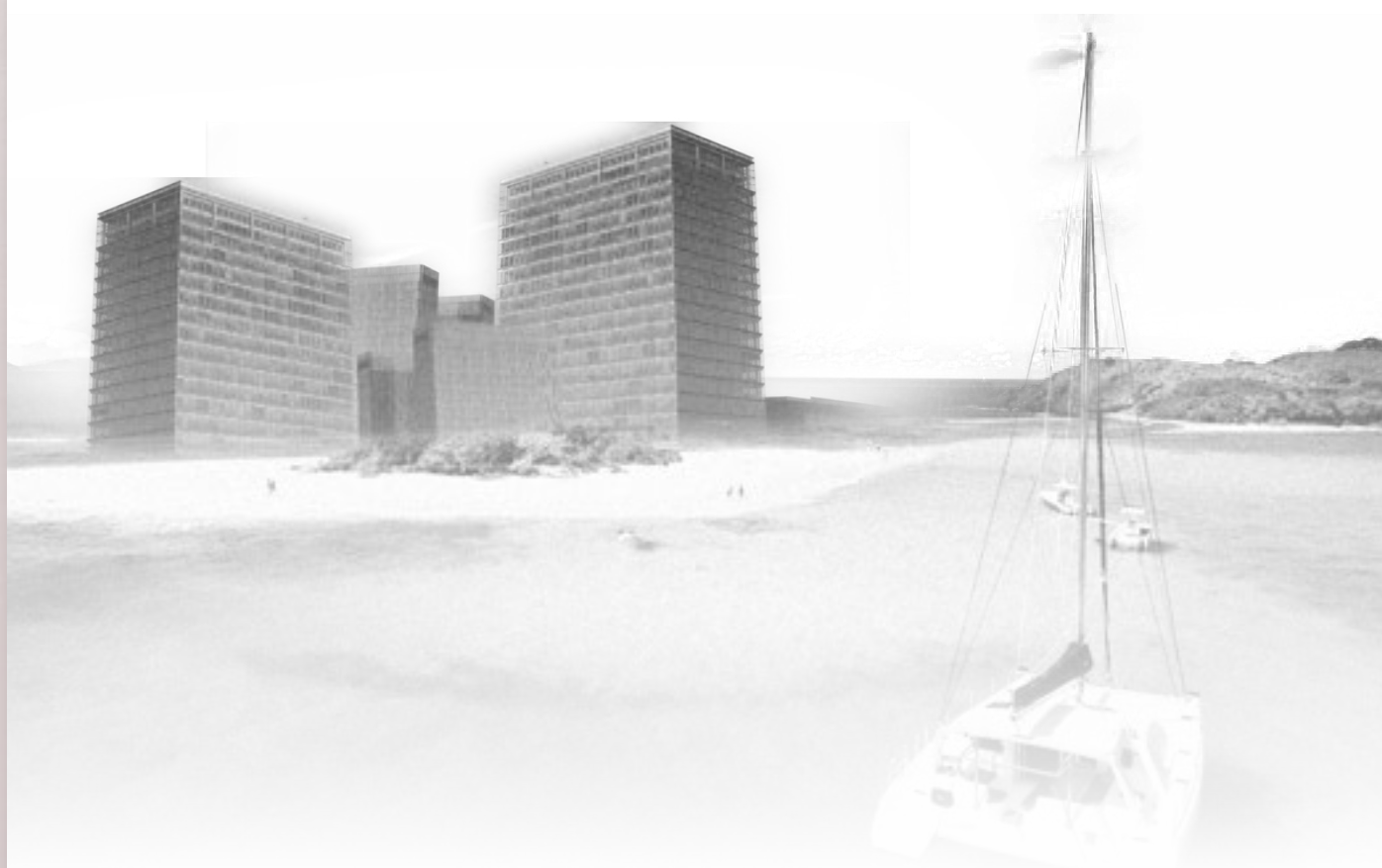
NOTE ATTAC

ZÉRO AIDE PUBLIQUE POUR LES MULTINATIONALES
QUI PRATIQUENT L'ÉVASION FISCALE

18

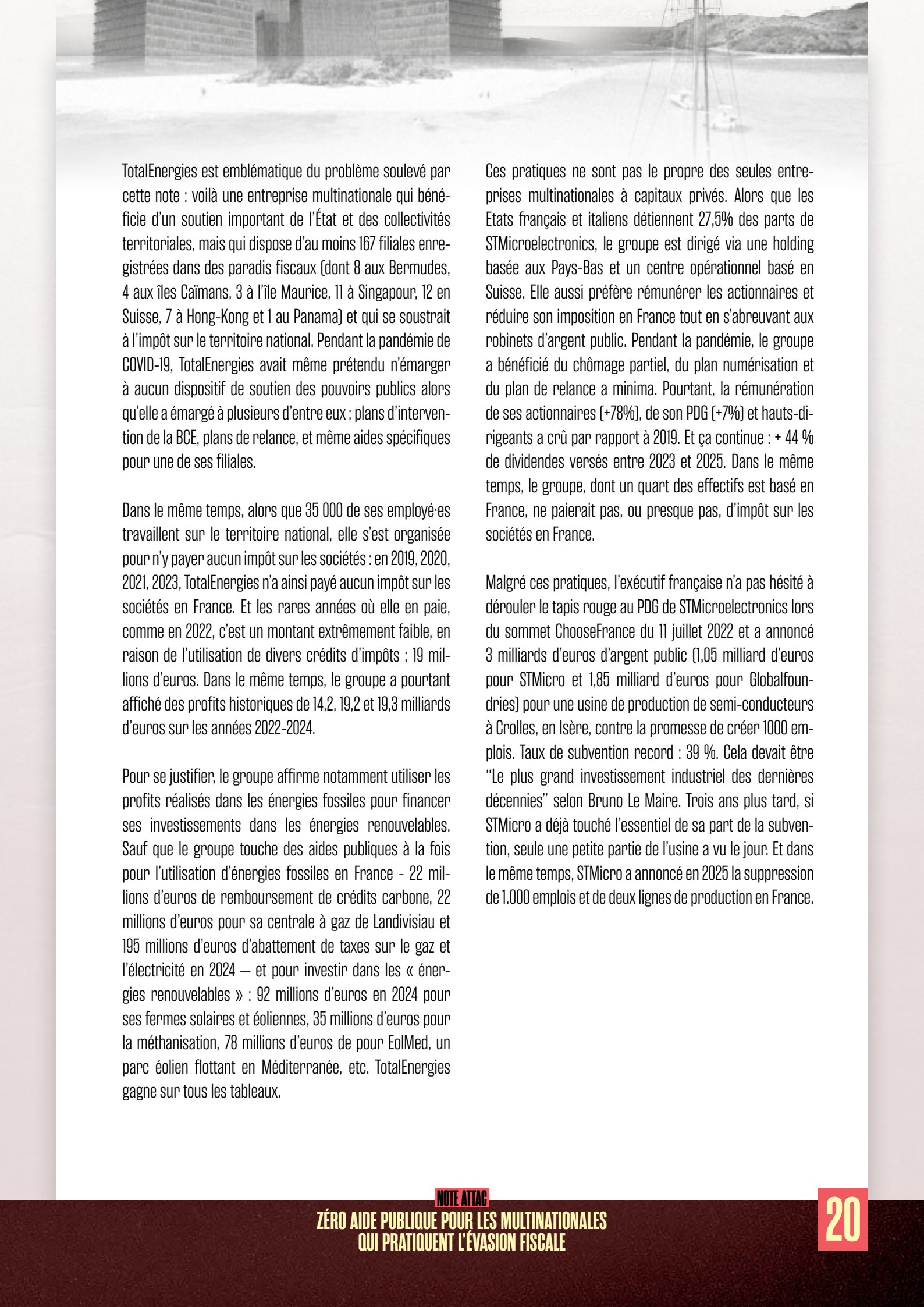
DISPOSE DE FILIALES DANS LES PARADIS FISCAUX EN 2020

Membres du CAC40 en 2020	Nombre	En % des filiales	Quels pays en particulier
TOTALENERGIES	167	14,8%	Bermudes (8) Caïmans (4) Hong Kong (7) Irlande (1) Maurice (3) Panama (1) Pays-Bas (76) Singapour (11) Suisse (12)
UNIBAIL-RODAMCO WESTFIELD	12	17,9%	Luxembourg (1) Pays-Bas (11)
VEOLIA ENVIRONNEMENT	6	9,2%	Hong Kong (2) Pays-Bas (1) Singapour (1)
VINCI	213	7,8%	Barbades (1) Guernesey (1) Hong Kong (8) Irlande (4) Jersey (1) Liechtenstein (1) Luxembourg (7) Maurice (3) Pays-Bas (53) Saint Barth (1) Singapour (21) Suisse (40)
VIVENDI	2	3,3%	Luxembourg (1) Pays-Bas (1)
WORDLINE	16	34,8%	Hong Kong (1) Luxembourg (5) Pays-Bas (4) Singapour (1) Suisse (1)



NOTE ATTAC

ZÉRO AIDE PUBLIQUE POUR LES MULTINATIONALES
QUI PRATIQUENT L'ÉVASION FISCALE



TotalEnergies est emblématique du problème soulevé par cette note : voilà une entreprise multinationale qui bénéficie d'un soutien important de l'État et des collectivités territoriales, mais qui dispose d'au moins 167 filiales enregistrées dans des paradis fiscaux (dont 8 aux Bermudes, 4 aux îles Caïmans, 3 à l'île Maurice, 11 à Singapour, 12 en Suisse, 7 à Hong-Kong et 1 au Panama) et qui se soustrait à l'impôt sur le territoire national. Pendant la pandémie de COVID-19, TotalEnergies avait même prétendu n'émarger à aucun dispositif de soutien des pouvoirs publics alors qu'elle a émargé à plusieurs d'entre eux : plans d'intervention de la BCE, plans de relance, et même aides spécifiques pour une de ses filiales.

Dans le même temps, alors que 35 000 de ses employé-es travaillent sur le territoire national, elle s'est organisée pour n'y payer aucun impôt sur les sociétés : en 2019, 2020, 2021, 2023, TotalEnergies n'a ainsi payé aucun impôt sur les sociétés en France. Et les rares années où elle en paie, comme en 2022, c'est un montant extrêmement faible, en raison de l'utilisation de divers crédits d'impôts : 19 millions d'euros. Dans le même temps, le groupe a pourtant affiché des profits historiques de 14,2, 19,2 et 19,3 milliards d'euros sur les années 2022-2024.

Pour se justifier, le groupe affirme notamment utiliser les profits réalisés dans les énergies fossiles pour financer ses investissements dans les énergies renouvelables. Sauf que le groupe touche des aides publiques à la fois pour l'utilisation d'énergies fossiles en France - 22 millions d'euros de remboursement de crédits carbone, 22 millions d'euros pour sa centrale à gaz de Landvisiau et 195 millions d'euros d'abattement de taxes sur le gaz et l'électricité en 2024 — et pour investir dans les « énergies renouvelables » : 92 millions d'euros en 2024 pour ses fermes solaires et éoliennes, 35 millions d'euros pour la méthanisation, 78 millions d'euros de pour EolMed, un parc éolien flottant en Méditerranée, etc. TotalEnergies gagne sur tous les tableaux.

Ces pratiques ne sont pas le propre des seules entreprises multinationales à capitaux privés. Alors que les États français et italiens détiennent 27,5% des parts de STMicroelectronics, le groupe est dirigé via une holding basée aux Pays-Bas et un centre opérationnel basé en Suisse. Elle aussi préfère rémunérer les actionnaires et réduire son imposition en France tout en s'abreuvant aux robinets d'argent public. Pendant la pandémie, le groupe a bénéficié du chômage partiel, du plan numérisation et du plan de relance à minima. Pourtant, la rémunération de ses actionnaires (+78%), de son PDG (+7%) et hauts-dirigeants a crû par rapport à 2019. Et ça continue : + 44 % de dividendes versés entre 2023 et 2025. Dans le même temps, le groupe, dont un quart des effectifs est basé en France, ne paierait pas, ou presque pas, d'impôt sur les sociétés en France.

Malgré ces pratiques, l'exécutif française n'a pas hésité à dérouler le tapis rouge au PDG de STMicroelectronics lors du sommet ChooseFrance du 11 juillet 2022 et a annoncé 3 milliards d'euros d'argent public (1,05 milliard d'euros pour STMicro et 1,85 milliard d'euros pour Globalfoundries) pour une usine de production de semi-conducteurs à Crolles, en Isère, contre la promesse de créer 1000 emplois. Taux de subvention record : 39 %. Cela devait être "Le plus grand investissement industriel des dernières décennies" selon Bruno Le Maire. Trois ans plus tard, si STMicro a déjà touché l'essentiel de sa part de la subvention, seule une petite partie de l'usine a vu le jour. Et dans le même temps, STMicro a annoncé en 2025 la suppression de 1.000 emplois et de deux lignes de production en France.

4. NOTRE RECOMMANDATION : PAS D'AIDES PUBLIQUES POUR LES MULTINATIONALES QUI ÉVITENT L'IMPÔT

Après ce constat implacable, la question est simple : peut-on continuer à soutenir financièrement des entreprises qui organisent méthodiquement la réduction de leur propre contribution fiscale en utilisant des territoires aux pratiques moralement inacceptables ? Non. Ces entreprises privées bénéficient des services publics, des politiques publiques et des services régaliens de l'État et des collectivités territoriales tout en s'organisant pour ne pas contribuer à leur juste part.

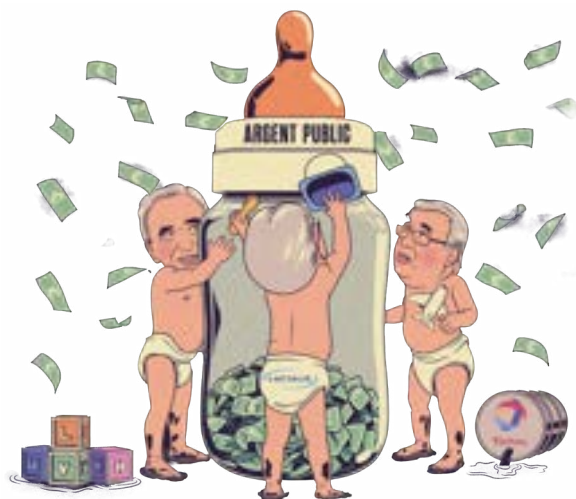
Cette réponse négative s'accompagne d'une proposition simple et praticable : **aucune aide publique ne doit aller aux entreprises multinationales qui pratiquent l'évitement fiscal — légal ou illégal — grâce à l'implantation de filiales dans les paradis fiscaux.** Cette proposition se justifie sur de très nombreux plans :

- ➡ **Moralement** : il ne peut pas y avoir de droits (accès aux subventions, etc.) sans devoirs (contribution juste à l'effort collectif) ;
- ➡ **Politiquement** : l'égalité de traitement est une demande forte de la population : 78 % des sondés estiment que « Les entreprises qui utilisent des paradis fiscaux pour réduire leurs impôts ne doivent plus recevoir d'aides publiques » (cf. Encadré)
- ➡ **Économiquement** : il n'est pas juste que les petites entreprises paient proportionnellement plus d'impôts — et touchent moins d'aides publiques, que celles qui arrivent à réduire leur contribution fiscale en utilisant des filiales dans les paradis fiscaux : toutes celles et ceux qui profitent des services rendus par les pouvoirs publics doivent contribuer à leur juste part ;

➡ **Socialement** : toutes les entreprises qui bénéficient des services rendus par les pouvoirs publics (des infrastructures de transport à la formation) doivent contribuer à leur financement.

Une telle mesure est politiquement possible, juridiquement tenable et socialement acceptable puisqu'elle a été adoptée par le Sénat en avril 2020, avant d'être supprimée avec l'approbation de l'exécutif (voir l'encadré). Elle a également été mise en œuvre par d'autres pays puisque pendant la pandémie, le Danemark et la Pologne avaient décidé d'exclure de leur paquet de soutien financier les entreprises enregistrées dans des paradis fiscaux figurant sur la liste établie par l'Union européenne¹⁶.

À chaque fois, les mêmes arguments ont été évoqués : une entreprise bénéficiant de la solidarité nationale doit contribuer normalement à l'impôt.



16. [Au Danemark et en Pologne, l'Etat n'aidera pas les entreprises qui font de l'évasion fiscale](#), Nouvel Obs, 20 avril 2020



78% DES SONDÉ-ES

**ESTIMENT QUE LES ENTREPRISES QUI
UTILISENT DES PARADIS FISCAUX
POUR RÉDUIRE LEURS IMPÔTS
NE DOIVENT PLUS RECEVOIR
D'AIDES PUBLIQUES**

POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR [FRANCE.ATTAC.ORG/10096](https://france.attac.org/10096)

Étude IFOP pour Attac France réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 15 au 16 avril 2026 auprès d'un échantillon de 1021 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus (méthode des quotas).

UNE LARGE ADHÉSION À LA SUPPRESSION DES AIDES AUX ENTREPRISES PRATIQUANT L'ÉVASION FISCALE

Attac a commandé un sondage à l'institut IFOP en avril 2026, intitulé « **L'opinion des Français sur le versement d'aides publiques aux entreprises** ».

Nous avons voulu tester le soutien de l'opinion publique au fait de conditionner les aides publiques aux entreprises qui ne pratiquent pas l'évasion fiscale.

Ce sondage montre donc un soutien massif de l'opinion publique à notre revendication : pas d'aides publiques pour les entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale. Dans le détail, on constate que le soutien massif à cette conditionnalité des aides publiques se retrouve dans toutes les catégories de la population.

LES RÉSULTATS SONT SANS APPEL

6%

seulement des sondés considèrent que « Les entreprises qui utilisent des paradis fiscaux pour réduire leurs impôts peuvent continuer de recevoir des aides publiques » ;

78%

des sondés estiment que « Les entreprises qui utilisent des paradis fiscaux pour réduire leurs impôts ne doivent plus recevoir d'aides publiques » ;

16%

des enquêtés déclarent ne pas savoir de laquelle de ces deux opinions ils se sentent le plus proche.

Quelle que soit la catégorie d'âge, de sexe, de revenu, de diplôme, de catégorie sociale..., la part de sondés considérant que les entreprises qui utilisent des paradis fiscaux pour réduire leurs impôts peuvent continuer de recevoir des aides publiques ne dépasse jamais les 12 %.

Il est également intéressant de s'intéresser aux orientations politiques des sondés : le soutien à la revendication de ne plus verser d'aides aux entreprises pratiquant l'évasion fiscale est massif dans tous les électors, il atteint même 89% chez les électeurs d'Emmanuel Macron au premier tour de l'élection présidentielle 2022 et 88% parmi les électeurs Rassemblement national aux élections législatives 2024.

Si le soutien est un peu moins massif chez les électeurs de gauche, c'est en raison d'un plus fort taux de non réponse (21% de non répondants parmi les électeurs de Jean-Luc Mélenchon en 2022).

**POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR
[FRANCE.ATTAC.ORG/10096](https://france.attac.org/10096)**

Étude IFOP pour Attac France réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 15 au 16 avril 2026 auprès d'un échantillon de 1021 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus (méthode des quotas).

NOTE ATTAC

**ZÉRO AIDE PUBLIQUE POUR LES MULTINATIONALES
QUI PRATIQUENT L'ÉVASION FISCALE**

23

UNE MESURE DÉJÀ VOTÉE PAR LE SÉNAT EN AVRIL 2020, CONTRE L'AVIS DU GOUVERNEMENT

Au printemps 2020, dans le cadre du deuxième projet de loi de finances rectificative (PLFR2) débloquant des financements publics massifs en compensation du confinement face à la pandémie de COVID-19, le Sénat a adopté un amendement visant à exclure de certaines aides publiques les entreprises disposant de filiales dans des paradis fiscaux¹⁷.

En France, suite à la polémique née de la suppression de l'amendement voté au Sénat, le gouvernement a consenti à introduire non pas une interdiction législative, mais une circulaire administrative supposée empêcher que les entreprises ayant des filiales enregistrées dans les paradis fiscaux puissent être soutenues par l'État. Cette circulaire reposait sur la liste française des ETNC : Anguilla, les Bahamas, le Botswana, Brunei, le Guatemala, les îles Marshall, les îles Vierges, Nauru, Niue, le Panama et les Seychelles y figuraient alors.

« Tout le monde devrait être ravi que ça soit effectif et ça l'est » déclara Bruno Le Maire. Dans les faits, les principaux paradis fiscaux utilisés par les multinationales françaises n'étaient pas concernés (Luxembourg, Pays-Bas, Irlande, etc.). L'application de cette circulaire relevait du seul ministre de l'économie et des finances. Enfin, elle n'a pas été effective : alors qu'au moins 10 membres du CAC40 (Alstom, BNP Paribas, Engie, Kering, L'Oréal, LVMH, Michelin, Orange, Sanofi, TotalEnergies) disposaient de filiales au Panama, pays faisant partie de la liste française, toutes ont été soutenues à divers titres par les aides COVID.

Déposé par plusieurs sénateurs centristes et indépendants, cet amendement, de portée symbolique, a été voté contre l'avis du gouvernement.

Le matin même de l'adoption de l'amendement au Sénat, le ministre de l'économie et des finances Bruno Le Maire indiquait publiquement sur France Info qu'« une entreprise ayant son siège fiscal ou des filiales dans un paradis fiscal, [...] ne pourrait pas bénéficier des aides de trésorerie de l'État », précisant que « si votre siège social est implanté dans un paradis fiscal, il est évident que vous ne pourrez pas bénéficier du soutien public »¹⁸. Le gouvernement s'est pourtant opposé au Sénat à cet amendement ... qui a finalement été supprimé quelques heures plus tard en commission mixte paritaire.

Effets attendus d'une telle mesure :

- ➡ **En prenant la liste restreinte de paradis fiscaux de la France et/ou de l'Union européenne :** en raison de la présence du Panama et de la Russie sur la liste française, c'est à minima un quart des entreprises du CAC40 qui ne seraient plus éligibles aux aides publiques ;
- ➡ **En prenant la liste du Tax Justice Network :** près de 100 % des multinationales du CAC40 ne seraient plus éligibles.

(L'incertitude est liée au fait que nous n'avons pas le détail précis, confirmé et à jour de l'implantation des filiales des groupes du CAC40).

Dans les deux cas, une telle mesure conduirait soit à limiter considérablement le montant des aides publiques dont bénéficient les groupes du CAC40, soit à conduire ces groupes à supprimer un nombre conséquent de filiales dans les paradis fiscaux.

¹⁷. Voir [le Dossier législatif — Loi de finances rectificative pour 2020](#) et [le Compte-rendu intégral de la séance du 22 avril 2020](#)

¹⁸. [Pas d'aides pour les entreprises dont le siège ou des filiales sont dans un paradis fiscal](#), prévient Le Maire, AFP, 23/04/2020

Dans les deux cas, la mise en œuvre de cette mesure aura contribué à un meilleur usage des deniers publics ainsi qu'à un assainissement de certaines pratiques supposées interdites ou à la frontière de l'interdit.

Conditions de mises en œuvre nécessaires :

- ➡ **Pour être efficace, crédible et publiquement soutenue, une telle mesure doit s'appuyer sur une définition étendue des paradis fiscaux, plus large que les seules listes de l'UE et de la France ;**
- ➡ **Pour être menée à bien, cette conditionnalité élémentaire doit s'appuyer sur un reporting pays par pays des activités des entreprises multinationales : obligation de publication par les multinationales de données financières pour chacune de leurs filiales dans tous les pays où elles sont présentes ;**
- ➡ **Chaque entreprise qui dispose d'une filiale ou d'une entité à l'étranger doit déposer une « déclaration de prix de transfert auprès de l'administration fiscale afin que celle-ci puisse procéder plus efficacement aux contrôles des prix de transfert. »**

Nos recommandations en matière de transparence :

Le manque de données publiques, ouvertes et disponibles portant sur les bénéficiaires des aides publiques aux entreprises pose un vrai problème démocratique. Les fonds engagés sont issus de l'impôt et des cotisations sociales. Leur utilisation devrait donc répondre à des exigences strictes de publicité, de contrôle et de reddition de comptes. En l'état actuel, ces exigences ne sont pas satisfaites. Les citoyen·nes, les parlementaires et même certaines administrations ne disposent pas des informations nécessaires pour apprécier pleinement l'utilisation des aides publiques.

Lever l'opacité est donc une condition nécessaire, bien que non suffisante, pour avancer vers un meilleur usage des deniers publics.

Y compris pour pouvoir garantir aux citoyen·nes, ainsi qu'aux contribuables, que nulle entreprise pratiquant l'évasion fiscale ne puisse être bénéficiaire des dispositifs publics. La transparence constitue en effet un préalable indispensable à toute politique publique efficace et légitime.

Dans une démocratie, tout·e citoyen·ne devrait pouvoir être en mesure de savoir ce que devient chaque euro d'argent public. Or, la loi de 1978 d'accès aux documents n'est pas satisfaisante et la culture du secret est profondément ancrée : secret commercial, secret des affaires, secret fiscal, etc. sont chaque fois opposés aux exigences de transparence. D'autre part, mieux connaître, disposer des informations c'est donner la possibilité aux pouvoirs publics de mieux piloter, contrôler et rendre efficaces les aides publiques, et la possibilité aux journalistes, citoyen·nes et parlementaires de les utiliser pour demander des comptes et mieux contrôler leur usage. **Nos recommandations en la matière sont les suivantes :**

- ➡ Publication de toutes les données disponibles ;
- ➡ Création d'une institution qui soit en charge de la collecte de l'information et de la rendre accessible aux décideurs, aux parlementaires et au grand public ;
- ➡ Création d'indicateurs stables, solides et régulièrement mis à jour afin de pouvoir réaliser un suivi dans le temps, des comparaisons régionales et internationales, et par secteur d'activités et taille d'entreprises ;
- ➡ Évaluation systématique des dispositifs de soutien.

Sur cette base, **il serait ensuite possible d'intervenir sur deux axes pour assainir ce maquis des aides publiques aux entreprises :**

- ➡ Suppression des dispositifs de soutien inefficaces, dysfonctionnels et/ou qui n'atteignent pas les objectifs annoncés ;
- ➡ Conditionnement de tous les dispositifs à une série d'exigences élémentaires (égalité femmes-hommes, écologie-climat, justice fiscale, démocratie sociale, etc) pour avoir accès au guichet.

NOTE ATTAC

ZÉRO € D'AIDE PUBLIQUE POUR LES MULTINATIONALES QUI PRATIQUENT L'ÉVASION FISCALE

Rédaction

Maxime Combes

Suivi éditorial

Gaëlle Guéhennec, Hélène Cabioc'h,
Vincent Gath-Drezet, Raphaël Pradeau

Maquette

Louis Fayolle



attac